

Consignes de prélèvement et de ramassage
dans le cadre de la constitution d'une collection d'échantillons biologiques

Pour toute question concernant la préparation des échantillons et le transfert,
contactez le CEPH à l'adresse suivante: crb@cephb.fr

Fondation Jean Dausset-CEPH
Centre de Ressources Biologiques
27 rue Juliette Dodu
75010 PARIS
RECEPTION DU LUNDI AU VENDREDI 15H00

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous des consignes relatives à l'étude **SIGNAL**. Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter, soit au siège de l'**Institut National du Cancer** au **01.41.10.15.97** ou **14.86**, soit à la **Fondation Jean Dausset-CEPH** au **01.53.72.50.42**.

Protocole de prélèvement - Collecte sur EDTA (1 tube) + ACD (1 tube)

- Pour chaque participant un kit de prélèvement vous a été transmis. Chaque kit contient deux tubes Vacutainer pré-étiquetés avec un code à barre spécifique et unique, une étiquette comportant un numéro de patient, le document d'accompagnement du prélèvement, l'emballage et le bordereau de transport nécessaires à l'envoi.
Attention : Les tubes sont numérotés avec un identifiant et associés à un numéro de sujet qui sont rapportés sur la fiche d'accompagnement. En aucun cas ces tubes ne doivent être associés à une autre fiche d'accompagnement.
- Pour chaque participant, **deux tubes** de sang contenant chacun environ **6 ml** de sang seront prélevés. Les prélèvements devront, dans la mesure du possible, être réalisés du lundi au jeudi jusqu'à 14h30.
- Les prélèvements seront réalisés dans des tubes **fournis** avec, comme anti-coagulant pour l'un de l'**EDTA** pour permettre l'extraction d'ADN, et pour l'autre de l'**ACD** pour permettre l'isolement de lymphocytes en vue d'une immortalisation ultérieure. Les tubes de sang seront homogénéisés par retournements successifs.
- Les tubes pourront être conservés à **température ambiante**.
- L'étiquette portant le numéro de patient est à conserver par le médecin investigateur dans le dossier du participant.

Procédure d'envoi des échantillons

Les échantillons seront envoyés le jour du prélèvement par transporteur express (TNT) de préférence du lundi au jeudi. La personne en charge du prélèvement contactera **TNT** par téléphone au : **0 825 033 033** avant 14h30 pour tout enlèvement le jour même en précisant le numéro de compte de la Fondation Jean Dausset (situé en haut à gauche du bordereau d'envoi) et l'adresse physique d'enlèvement (service, étage, pièce, ...). TNT prendra en charge les paquets entre 14h30 et 18h le même jour.

Il est conseillé de vérifier la bonne réception des kits le lendemain de l'envoi sur le site tnt.fr ; toute anomalie doit être signalée au CEPH à l'adresse : crb@cephb.fr

- Chaque tube sera emballé dans une feuille absorbante puis dans du papier à bulle.
- Les deux tubes seront placés dans la pochette en plastique souple de petite taille type EXAKT-PAK BIOHAZARD qui sera fermée hermétiquement.
- La pochette en plastique contenant les tubes sera placée dans le sachet EXAKT-PAK BIOHAZARD résistant à 95 KPa (Specimen Transport Bag) fermé hermétiquement.
- Le sachet type Specimen Transport Bag sera placé dans l'emballage en carton EXAKT-PAK (Biological Substance Category B).
- **La fiche d'accompagnement du prélèvement remplie** (date de prélèvement et d'envoi, numéro de patient dans l'étude **SIGNAL**, prélèvement réalisé ou non à jeun, identification du centre préleveur) et **signée par le médecin intégrant le volontaire dans l'étude** sera faxée à l'**INCa** au **01 41 10 72 41** puis **placée dans la boîte d'envoi**.
- Sur le carton seront mentionnées les coordonnées de l'expéditeur (nom, nom du centre, adresse et téléphone).
- Le carton sera mis dans un sachet en plastique transparent de grande taille fermé. Les coordonnées de l'expéditeur et du destinataire (**Fondation Jean Dausset-CEPH**) ainsi que le marquage UN 3373 BIOLOGICAL SUBSTANCE CATEGORY B doivent rester parfaitement visibles.

Sur chaque emballage sera collé le bon de transport pré-imprimé qui mentionne les coordonnées de la Fondation Jean Dausset-CEPH.

*Dans le cas particulier où un tube comportant une étiquette code à barres ne pourrait être utilisé, un autre tube en plastique contenant les mêmes anti-coagulants, EDTA ou ACD, pourra être employé. Il sera dans ce cas étiqueté **manuellement** en indiquant le **numéro de patient** mentionné sur l'étiquette du tube inutilisable ainsi que sur la fiche d'accompagnement.*